

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 1 et 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La prorogation allongée de l'état d'urgence est inadmissible. Le gouvernement n'est pas parvenu à arrêter la crise sanitaire depuis mars de l'année passée. Lui permettre de contrevenir aux libertés les plus fondamentales des Français jusqu'à octobre 2021 – voire, dans la perspective actuelle, jusqu'à la prochaine élection présidentielle – n'est pas souhaitable.